

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2021

Table des matières

1. Commission de gestion	4
1.1 Composition de la Commission de gestion	4
1.2 Réunions de travail de la Commission de gestion	4
1.3 Glossaire des principaux acronymes	4
1.4 Cahier des charges de la Commission de gestion	5
2. Comptes 2021 de la Commune	5
2.1 Vérification des comptes	5
2.2 Chamberonne	6
2.3 Rapports de l'auditeur	6
3. Suite donnée aux préavis de la Municipalité	7
3.1 Préavis 58/2015 « Renouvellement de la solution informatique communale »	7
3.2 Préavis 24/2018 « Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »	7
3.3 Préavis 29/2018 « Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune »	9
3.4 Préavis 33/2019 « Réponse à la motion du PSIG visant à créer un cadre réglementaire pour favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village »	9
3.5 Préavis 40/2019 « Demande de crédit pour la pose d'une paroi anti-bruit le long de la route de Genève à hauteur du chemin des Chalets »	10
3.6 Préavis 45/2020 « Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis »	10
3.7 Préavis 49/2020 « Demande de crédit de construction pour un nouveau bâtiment scolaire au chemin de Derrière-la-Ville – DLV6 »	11
3.8 Préavis 52/2020 « Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier communal du Plamont »	11
3.9 Préavis 53/2020 « Demande de crédit pour la restauration du Temple de Cheseaux »	12
3.10 Préavis 55/2021 « Nouveau règlement général de police »	12
4. Questions relatives aux PV du Conseil communal	12
5. Programme de législature 2021-2026	16
6. Autres sujets	16
7. Suite donnée aux vœux de la CG sur le rapport 2020	17
8. Domaines publics et privés de la Commune et services communaux	18
8.1 Etat d'entretien des bâtiments de la Commune et liste des travaux effectués en 2021	18
8.2 Visite du nouveau bâtiment scolaire DLV6 en construction et vérification des travaux de rénovation effectués dans les bâtiments DLV1 et DLV4	19
9. Rapport sur la vidéosurveillance	23
10. Cahiers des charges	23
11. Entretiens d'évaluation	24

12. Communication dans la commune.....	24
13. Questions relatives au rapport de gestion 2021 de la Municipalité	27
14. Conclusions.....	29

1. COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Naïcha Kähr	membre
Walter Lanz	membre
Antoine Müller	membre
Mélanie Treur	membre
Claudio Venturelli	président et rapporteur

1.2 RÉUNIONS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion s'est réunie à 9 reprises :

9 novembre 2021	22 mars 2022 (rencontre avec la MUN)
30 novembre 2021	12 avril 2022
18 janvier 2022 (vidéoconférence)	3 mai 2022
8 février 2022	24 mai 2022
2 mars 2022 (visite DLV6)	

Outre les réunions précitées, la CG a également échangé de nombreux courriels entre novembre 2021 et fin mai 2022, notamment pour la finalisation du présent rapport.

1.3 GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX ACRONYMES

AJENOL :	Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois
AMF :	Accueillante en milieu familial
ASP :	Assistant de sécurité publique
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de gestion
CMS :	Centre médico-social
CNA :	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
COFIN :	Commission des finances
CSM :	Centre sportif de Malley
CVE :	Centre de vie enfantine
DGMR :	Direction générale de la mobilité et des routes
DLV :	Collège de Derrière-la-Ville
ETP :	Equivalent temps plein
FEDEVACO :	Fédération vaudoise de coopération
LEB :	Lausanne-Echallens-Bercher

MUN :	Municipalité
PSIG :	Parti socialiste et indépendants de gauche (actuellement AS2E)
SGA :	Société générale d'affichage
TL :	Transports publics lausannois
UAPE :	Unité d'accueil pour écoliers
<i>en bleu :</i>	<i>Réponses de la Municipalité</i>
en gris :	Questions complémentaires posées par la Commission de Gestion
<i>en rouge :</i>	<i>Remarques de la Commission de Gestion</i>

1.4 CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de gestion est le suivant :

La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée, la commission de gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;*
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente ;*
- 3) Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;*
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;*
- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;*
- 6) Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;*
- 7) Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;*
- 8) Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la municipalité.*

La Commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La Commission de gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances communes.

2. COMPTES 2021 DE LA COMMUNE

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes est réalisé par la COFIN qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal.

La CG a tout de même pris connaissance du préavis 06/2022 sur les comptes pour les besoins du présent rapport.

2.2 CHAMBERONNE

Le 9 mars 2022, le président de la CG a participé à la séance de la Commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne, laquelle est composée d'un représentant par commune impliquée dans cette entente communale (soit Bournens, BousSENS, Sullens et Cheseaux).

Lors de cette séance, Madame Marie Christine Pitton, du Bureau de référence, Madame Zabou Fretz, directrice des écoles, et Monsieur Christian Franco, boursier de Cheseaux, ont présenté les comptes et répondu aux questions posées.

Les comptes 2021 ont été comparés au budget 2021 et aux comptes 2020. Dans les comptes 2021, le total de charges de Fr. 2'562'445.92 est inférieur de Fr. 149'354.- (-5.8%) au budget 2021 et en diminution de Fr. 22'470.- (-0.9%) par rapport aux comptes précédents de 2020.

Cette évolution s'explique essentiellement par la situation sanitaire liée au COVID et par la suppression des camps d'été et de ski du primaire et du secondaire.

S'agissant des coûts moyens par élève, la Commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne constate une augmentation du nombre d'élèves en primaire entre 2020 et 2021 (de 621 à 638, soit +2.7%), étant précisé que le coût moyen par élève a diminué de Fr. 2'663.- à Fr. 2'560.- (soit -4%) durant cette même période. S'agissant du secondaire, le nombre d'élèves est passé de 234 à 246 (+4.9%), avec un coût moyen qui a diminué de Fr. 3'979.- à Fr. 3'777.- (-5.3%).

Globalement, les coûts de fonctionnement de l'établissement scolaire de la Chamberonne sont passés de Fr. 2'584'916.- en 2020 à Fr. 2'562'446.- en 2021 (-0.9%). La part afférente à notre commune est quant à elle passée de Fr. 1'043'840.- en 2020 à Fr. 1'013'714.- en 2021, soit une diminution de 3%, pour ce qui concerne le primaire, et de Fr. 931'060.- en 2020 à Fr. 929'168.- en 2021, soit une diminution de 0.2%, pour ce qui concerne le secondaire. Le coût global pour notre commune est passé de Fr. 1'629'840.- en 2020 à Fr. 1'598'713.- en 2021, représentant une diminution de 1.9%, qui s'explique essentiellement par les variations du nombre d'élèves et d'habitants de notre commune durant ces deux années.

Finalement, les conclusions de la Commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne sont les suivantes :

- Les comptes 2021 présentent des charges globales en baisse ;
- Les comptes 2021 sont impactés de manière favorable par la suppression des camps. Cette suppression est liée aux mesures sanitaires imposées par les autorités.
- Les postes bâtiments, enseignement et service médical sont en augmentation.
- En 2021, le coût moyen par élève a été inférieur à celui prévu au budget 2021 pour le primaire et le secondaire.

2.3 RAPPORTS DE L'AUDITEUR

Le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2021 de la commune, ainsi que celui relatif aux comptes de l'exercice 2021 de l'établissement scolaire de la Chamberonne, tous deux datés du 22 avril 2022, ont été transmis à la CG, qui en a pris connaissance.

La CG constate que les auditeurs ont procédé à un examen succinct des comptes annuels soumis, comprenant bilan, compte de fonctionnement, tableau des investissements et liste des engagements pris hors bilan, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces examens succincts ont été effectués selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Dans les deux cas, la conclusion du rapport de l'auditeur est que sur la base des examens succincts effectués, il n'a pas été relevé de faits qui laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la législation applicable.

3. SUITE DONNÉE AUX PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente » ;

Pour réaliser sa mission, la CG a adressé un premier lot de questions à la MUN par courriel du 20 janvier 2022. La MUN y a répondu par écrit le 8 février suivant.

Puis, lors de sa séance du 12 avril 2022, la CG a préparé des questions complémentaires, destinées à obtenir des précisions à certaines réponses communiquées par la MUN. Celles-ci ont été transmises à la MUN le 14 avril 2022, qui y a donné suite le 3 mai 2022.

Pour une meilleure compréhension, les questions complémentaires sont imprimées en gris clair.

3.1 PRÉAVIS 58/2015 « RENOUELEMENT DE LA SOLUTION INFORMATIQUE COMMUNALE »

CG : **Dans le rapport CG 2020, la MUN a exposé que la solution eBill était opérationnelle depuis mars 2021. La MUN peut-elle indiquer le nombre d'habitants qui utilisent ce service et si des problèmes techniques ont été rencontrés ?**

A ce jour quelque 160 clients tout confondu se sont déclarés sur la plateforme e-Bill.

Les problèmes rencontrés à la mise en œuvre sont essentiellement dus au changement de stratégie de SIX Payments qui dans un premier temps entendait reprendre l'ensemble des activités e-Bill de Postfinance et qui finalement a décidé d'abandonner ses activités au profit de Postfinance. La cohabitation des deux plateformes n'était pas possible.

Commentaire de la CG :

La CG constate qu'une information à ce sujet est parue à nouveau dans le dernier Crieur du mois de mai 2022, ce dont elle remercie la MUN. Elle lui suggère cependant encore de joindre aux prochaines factures envoyées par courrier une nouvelle information relative à la possibilité d'adhérer aux factures électroniques.

3.2 PRÉAVIS 24/2018 « RÉGLEMENT DU FONDS D'ENCOURAGEMENT POUR LES ÉNERGIES RENOUELABLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

CG : **Pour 2021, combien de demandes ont été faites pour chaque objet, combien d'entre elles ont été acceptées et pour quel montant (merci de compléter le tableau ci-dessous) ?**

<i>Genre de demande</i>	<i>Nombre demandes formulées</i>	<i>Nombre demandes acceptées</i>	<i>Montant total alloué par la commune</i>	<i>Montant total versé par la commune</i>
<i>Installation solaire thermique</i>	1	1	3'000.00	3'000.00
<i>Installation solaire photovoltaïque</i>	13	13	49'844.55	29'844.55

Rapport 2021

<i>Chauffage au bois</i>				
<i>Pompe à chaleur</i>	4	4	12'000.00	6'000.00
<i>Vélo électrique</i>	51	51	15'300.00	15'300.00
<i>Plan de mobilité d'entreprise</i>				
TOTAL	69	69	80'144.55	54'144.55

La différence entre les montants alloués et les montants versés de CHF 26'000.00 provient du fait que les factures finales n'ont pas encore été présentées à l'administration communale pour libération des montants alloués. Les subventions seront bonifiées en 2022.

CG : Lors du CC du 22 juin 2021, il a été relevé, dans le cadre de la discussion des comptes 2020, que la comptabilisation de la subvention pour les vélos était faite sur le compte 181.3663 « aide et subvention des frais de transport » et non à travers le fonds d'encouragement. S'agissant de ce dernier fonds, la MUN peut-elle fournir un décompte précisant les montants encaissés, ceux décaissés et le solde au 31.12.2021 ?

Chiffres définitifs fournis par la MUN début mai 2022

<i>Report au 01.01.2021</i>		100 752.15	
<i>Taxes perçues</i>		62'765.25	
<i>Subventions versées</i>	38 844.55		
<i>Solde au 31.12.2021</i>			124'672,85

CG : Compte tenu du solde de plus de Fr. 120'000.- au 31.12.2021, ne faudrait-il pas songer à rembourser la mise de fonds initiale de Fr. 70'000.- ou à diminuer la proportion de la taxe perçue ?

La Municipalité n'a pas jugé opportun de dissoudre le fonds initial de CHF 70'000.00 car elle a constaté que depuis le début il y a un décalage dans le temps entre la demande de subvention, la facture finale et la perception de la taxe annuelle.

En effet, à ce jour, plus de CHF 50'000 sont d'ores et déjà réservés pour 2022, et il ne serait pas souhaitable, que pour les demandes arrivant après que le montant annuel alloué de CHF 60'000 soit épuisé, que la Municipalité soit contrainte de refuser le soutien financier aux bénéficiaires.

Elle réexaminera la possibilité de dissoudre cet apport initial dans les années à venir.

Remarque de la CG :

La CG s'interroge sur le bienfondé du maintien du fonds initial de Fr. 70'000.-. En effet, selon les propres indications de la MUN dans le rapport de gestion 2019 (p. 11), ce fonds devait être dissous en 2020 ou 2021. Dès lors, la CG peine à comprendre l'utilité du maintien de cette somme dans le fonds, ceci d'autant plus que son solde à fin 2021 s'élève à près de Fr. 125'000.-

Compte tenu de l'aspect éminemment financier de la problématique, la CG sollicite la COFIN pour qu'elle approfondisse cette question et donne son avis dans le cadre de l'un de ses prochains rapports.

3.3 PRÉAVIS 29/2018 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE »

CG : **La réception de l'ouvrage a-t-elle été effectuée ?**

Oui, en juin 2021

CG : **Le crédit prévu a-t-il été respecté ?**

Le préavis n'est pas encore bouclé. Toutefois le budget devrait être respecté.

CG : **La commune a-t-elle finalement bénéficié de la subvention cantonale de Fr. 50'000.- ?**

La demande de subvention a été transmise au Canton conformément aux directives reçues en la matière. Elle ne nous a pas encore été créditée.

CG : **La MUN chiffrerait l'économie attendue de la facture d'électricité à 30% dans le rapport CG 2020. Qu'en est-il pour 2021 ?**

La comparaison des comptes 2020 et 2021 fait apparaître une diminution significative des coûts de l'éclairage public qui passe de plus de CHF 16'000.00 à CHF 8'000.00. Toutefois, il faut relever que certains décomptes finaux 2021 ne sont pas encore arrivés.

CG : **Serait-il possible d'installer un éclairage « intelligent », soit avec un détecteur de présence ? Des réflexions à ce sujet sont-elles en cours ?**

Cette implémentation est en cours d'étude pour l'aménagement à venir de la liaison piétonne Saugettaz-Pâquis. Si cette expérience s'avère positive, la Municipalité n'exclut pas la possibilité de le faire à d'autres endroits.

Cependant, il est à relever que la question s'était déjà posée lorsque nous avons présenté le préavis 29/2018, relatif au renouvellement de tout l'éclairage public communal.

A l'époque, cette solution n'avait pas été retenue, et la commission alors chargée de l'examen du préavis avait validé ce choix en écrivant : « la commission soulève le choix par la municipalité d'un éclairage qui varie par tranche horaire et, de ce fait, diminue partiellement une fois la nuit venue. Elle juge ce choix plus adapté que la mise en place d'un éclairage par détecteurs qui s'est révélé décevant. En outre, cela représente des économies financières pour la commune. »

3.4 PRÉAVIS 33/2019 « RÉPONSE À LA MOTION DU PSIG VISANT À CRÉER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR FAVORISER L'ORGANISATION RÉGULIÈRE D'UN MARCHÉ AU CENTRE DU VILLAGE »

CG : **La MUN a-t-elle reçu de nouvelles demandes de personnes intéressées en 2021 ?**

Trois demandes ont été faites auprès de la municipalité, deux ont été acceptées et pour la troisième, le marchand n'a pas donné suite à nos demandes de clarification.

CG : **Quels nouveaux marchands ont été acceptés par la MUN et quels types de produits offrent-ils ?**

- *Un marchand de fromages, produits laitiers et salaisons du Valais*
- *Un marchand de fruits et légumes et produits italiens*

CG : **Quel type de clarification la MUN a-t-elle demandé au troisième marchand et a-t-on une idée de la raison pour laquelle il n'y a pas donné suite ? Quel type de marchandises proposait-il ?**

Il s'agissait également d'un marchand de fromages. Toutefois, il n'avait pas toutes les autorisations cantonales nécessaires, et n'a jamais repris contact par la suite.

3.5 PRÉAVIS 40/2019 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA POSE D'UNE PAROI ANTI-BRUIT LE LONG DE LA ROUTE DE GENÈVE À HAUTEUR DU CHEMIN DES CHALETS »

CG : **L'ouvrage, tel que modifié, donne-t-il satisfaction, en particulier aux habitants du chemin des Chalets ?**

Oui. Nous n'avons eu qu'un seul retour d'un habitant du chemin des Chalets qui considère que la visibilité s'est nettement améliorée.

Une visite sur site nous a permis de constater le gain de visibilité qui répond à la fourchette haute des normes.

CG : **Le crédit global a-t-il été respecté ?**

Oui

CG : **La répartition des coûts, telle qu'elle avait été prévue entre le bureau d'ingénieurs et la commune, a-t-elle été respectée ? Quel est le détail de la répartition des coûts ?**

Oui, le montant total des travaux s'est élevé à CHF 28'970.- et la participation de la commune n'a été que de CHF 4'520.-, soit environ 15% des travaux.

3.6 PRÉAVIS 45/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DE LA RUE DU PÂQUIS »

CG : **Les travaux sont-ils terminés et ont-ils été réalisés à satisfaction de la MUN ?**

Oui, dans l'ensemble nous sommes satisfaits de l'exécution des travaux. Toutefois, une réserve pour une année a été faite sur la couleur beige à la fin de la zone 20.

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Le préavis n'est pas encore bouclé. Il reste encore quelques factures à recevoir. Toutefois le budget devrait être respecté.

CG : **La vitesse de 30 km/h est-elle respectée ? Quels moyens d'évaluation de la vitesse la MUN a-t-elle utilisé ? En cas de non-respect de la vitesse, quelles sont les mesures envisagées ?**

La municipalité n'a pas entrepris de démarches pour faire établir de contrôle de vitesse depuis la fin des travaux.

Des comptages seront effectués en 2022 et, si nécessaire, un contrôle de gendarmerie sera demandé.

Commentaire de la CG :

La CG renvoie à ce sujet à sa remarque formulée sous chiffre 7 ci-dessous « Suite donnée aux vœux de la CG », p. 17 et 18.

CG : **Quel retour la MUN a-t-elle reçu concernant l'aménagement du nouvel arrêt CarPostal ?**

Pas de retour particulier.

3.7 PRÉAVIS 49/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE AU CHEMIN DE DERRIÈRE-LA-VILLE – DLV6 »

CG : **Comment avancent les travaux du nouveau collège à DLV ?**

Les travaux avancent normalement. Pour l'instant, le planning est tenu.

CG : **Les coûts sont-ils maîtrisés ?**

Oui.

CG : **Le collège pourra-t-il accueillir les élèves en août prochain, comme prévu ?**

Oui, si l'avancée des travaux peut se poursuivre normalement. Il y a toujours le risque possible d'un retard dû à l'actuelle pénurie de matériaux.

Commentaire de la CG :

A la demande de la CG, la MUN a, par courriel du 30 mai 2022, actualisé sa réponse, en confirmant que « la livraison est toujours prévue pour fin juin et les élèves pourront être accueillis dans le nouveau collège à la rentrée d'août ».

Pour une description d'ensemble et détaillée du chantier DLV6, la CG renvoie à son rapport de visite du 2 mars 2022, ch. 8.2 du présent rapport CG2021, p. 19.

3.8 PRÉAVIS 52/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE COMPLÉMENT DE RÉFECTION DU REFUGE FORESTIER COMMUNAL DU PLAMONT »

CG : **Les budgets (prévis 46/2020 et 52/2020) ont-ils été respectés ?**

Le préavis n'est pas encore bouclé. Il reste des travaux de finition extérieurs. Toutefois le budget devrait être respecté.

CG : **Quels sont les retours des usagers ?**

Les retours sont positifs, principalement eu égard à l'électrification.

CG : **La réfection a-t-elle eu un impact sur le nombre des locations ?**

Effectivement, depuis la fin des travaux, nous avons constaté une augmentation des demandes de location, notamment pour les week-ends du dernier trimestre.

CG : **Comment l'accès pour les personnes à mobilité réduite est-il garanti (pas-de-porte, accès WC, etc...) ?**

Une rampe a été aménagée pour l'accès à l'entrée. Il reste quelques travaux de finition à effectuer pour faciliter l'accès aux WC.

3.9 PRÉAVIS 53/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RESTAURATION DU TEMPLE DE CHESEAUX »

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Les travaux ne sont pas terminés. Des problèmes de livraison de matériel ont retardé l'isolation du plafond des combles.

CG : **S'agissant d'un bâtiment historique, quelles ont été les éventuelles contraintes imposées par le canton ?**

Le canton est notamment intervenu sur :

- *Le choix de la couleur des façades*
- *Le maintien en l'état du faux-plafond des combles*
- *La conservation de la fenêtre carrée derrière l'œil-de-bœuf ovale.*



CG : **Les travaux donnent-ils satisfaction aux usagers ?**

Oui, les travaux à l'intérieur de l'église donnent entière satisfaction aux usagers. Il faudra encore enlever trois rangs de bancs quand la paroisse aura acquis des chaises pour les remplacer.

3.10 PRÉAVIS 55/2021 « NOUVEAU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE »

CG : **Le règlement adopté par le CC a-t-il été avalisé par les instances cantonales ?**

Oui, le 18 juin 2021

CG : **Quelle est la date de l'entrée en vigueur du règlement ?**

La municipalité l'a fait entrer en vigueur au 1^{er} août 2021.

CG : **Comment la MUN entend-elle communiquer le contenu et l'entrée en vigueur du règlement aux habitants ?**

L'information a été publiée pendant plusieurs mois sur notre site internet – rubrique actualités. Le nouveau règlement est toujours consultable en ligne.

Commentaire de la CG :

La CG suggère à la MUN de publier une information à ce sujet dans un prochain Crieur, en signalant les principaux changements, avec indication du lien internet permettant d'accéder au texte du règlement sur le site internet de la commune.

4. QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette tâche, la CG a relu les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux. Elle a adressé un premier lot de questions à la MUN par courriel du 20 janvier 2022. Celle-ci y a donné suite le 8 février 2022.

Lors de sa séance du 12 avril 2022, la CG a préparé des questions complémentaires, destinées à obtenir des précisions à certaines réponses communiquées par la MUN. Celles-ci ont été transmises à la MUN le 14 avril 2022, qui a donné suite le 3 mai 2022.

Pour une meilleure compréhension, les questions complémentaires sont imprimées en gris clair.

CG : Lors des CC des 6 octobre 2020 et 4 mai 2021, Antoine Müller a fait une remarque au sujet de l'insuffisance de la hauteur du filet de protection du terrain de sport de DLV côté voies de chemin de fer. La problématique a-t-elle été réglée, étant rappelé que dans sa réponse du 15 décembre 2020, la MUN s'était engagée à résoudre ce problème en 2021 ?



Lors d'un premier contact le LEB exigeait une hauteur de treillis de 10m sur toute la longueur du terrain, avec des travaux effectués de nuit, ce qui n'était pas envisageable pour les entreprises contactées.

La direction du LEB réétudie la question et reviendra prochainement vers nous. Si ces travaux s'avèrent nécessaires, elle nous proposera une liste d'entreprises habilitées à faire ces travaux.

CG : Quelle est la position de la MUN quant à l'opportunité de ces travaux ?

Lors de la rencontre du 28 mars entre la municipalité et le LEB, celui-ci a annoncé des travaux à la gare de Cheseaux dans un avenir plus ou moins proche, afin de prolonger les quais pour accueillir de plus grandes rames.

Ce remaniement des quais risquant d'avoir un impact sur le terrain de sport, la municipalité juge préférable de ne pas entreprendre les travaux de rehaussement du treillis avant ceux de la gare. En effet, il ne semble pas opportun de dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs pour une clôture qui risque de devoir être démontée quelques temps plus tard, d'autant plus qu'une partie de ces travaux devront être faits de nuit et causeront des nuisances nocturnes pour le voisinage.

Commentaire de la CG :

La CG remercie la MUN pour sa réponse. Elle l'invite à suivre ce dossier et à s'assurer que dans un avenir plus ou moins proche, des travaux seront effectivement réalisés et permettront, dans le même temps, de régler cette question de treillis. Dans le cas contraire, cette question importante pour la sécurité devra être réexaminée.

CG : Lors du CC du 6 octobre 2020, Emile Joyet a fait la proposition pour la création d'un fonds d'aide aux commerçants, lequel a été mis en place en 2021. En automne, la MUN a communiqué par le biais du Crieur que le fonds était épuisé. La MUN peut-elle faire un bilan chiffré de cette opération ?

<i>Désignation</i>	<i>NB Bons</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Commune</i>	<i>%</i>
<i>Bons souscrits</i>		<i>400 000.00</i>		<i>100.00%</i>
<i>Bons payés</i>			<i>320 000.00</i>	
<i>Bons utilisés</i>		<i>375 829.15</i>		<i>93.96%</i>
<i>Montant à utiliser</i>		<i>24 170.85</i>		<i>6.04%</i>
<i>Montant à payer par Cheseaux</i>			<i>80 000.00</i>	<i>20.00%</i>
<i>Nombre de bons</i>	<i>1246</i>			
<i>Nombre d'acheteur</i>	<i>857</i>			
<i>Bons souscrits "Hors commune"</i>	<i>302</i>		<i>103 150.00</i>	<i>25.79%</i>
<i>Bons entièrement utilisés</i>	<i>1032</i>			<i>82.83%</i>
<i>Bons "En cours"</i>	<i>214</i>			<i>17.17%</i>

Le solde des bons peut être utilisé jusqu'au 30.06.2022

CG : Quelle appréciation la MUN tire-t-elle de cette expérience ?

Dans son ensemble, la municipalité estime l'effet de cette démarche positif. Elle a participé à injecter CHF 400'000.- dans l'économie de notre village.

Néanmoins, certains commerçants n'ont pas constaté de réel changement quant à la fréquentation ou aux habitudes de leur clientèle et considèrent plus cette action comme une aide aux clients qu'aux commerçants.

Si cette expérience était amenée à devoir se renouveler, il y aurait certainement des adaptations à apporter au système.

CG : Lors de plusieurs séances du CC (06.10.2020, 04.05.2021 et 05.10.2021), Walter Lanz a rappelé la problématique de la circulation illicite à la route de Sous-le-Mont et la promesse faite par la MUN le 15 décembre 2020 de faire une analyse de la situation pour savoir s'il y a la possibilité d'apporter une amélioration. Qu'en est-il ?

Un comptage de véhicules a été fait en 2020 sur une durée de 7 jours. 1'722 véhicules ont été mesurés ce qui représente 246 passages journaliers (comptage dans les deux sens). Environ 89.50% des véhicules circulaient à la vitesse réglementaire ou plus bas. Environ 9% des véhicules circulaient entre 51 et 60 km/h et environ 1.50% des véhicules (soit 26) circulaient à plus de 60 km/h.

Afin de répondre au vœu de l'association des propriétaires du quartier de Sous-le-Mont la durée de stationnement sur les places existantes a été portée à 10h. et ceci 7 jours sur 7. L'association espérait que cette mesure fasse ralentir les véhicules.

Une demande régulière est faite à la gendarmerie pour qu'ils effectuent des contrôles dans ce quartier.

Aucun comptage n'a été effectué en 2021 au vu de la situation sanitaire (télétravail). Un comptage sera fait en 2022. Après celui-ci, la municipalité analysera la situation et évaluera s'il est nécessaire de prendre des mesures complémentaires.

Commentaire de la CG :

La CG constate que le comptage effectué porte sur la vitesse des véhicules contrôlés et non pas sur la question soulevée par M. Lanz. Elle souhaite que la MUN y donne suite en 2022.

CG : Lors du CC du 6 octobre 2020, Viviane Jomini a évoqué, dans le cadre d'une remarque portant sur la place de jeu du Marais du Billet, qu'une réfection de la place de jeu de la gare était prévue. Dans ces circonstances, pour quelle raison la MUN n'a-t-elle pas mieux anticipé le démantèlement abrupt de la place de jeu de la gare annoncé lors du CC du 5 octobre 2021 ?

La dégradation des engins de la place a été signalée en temps utile par notre service de voirie. Malheureusement, après un examen approfondi, les réparations ponctuelles qui avaient été envisagées ne se sont pas avérées satisfaisantes.

Il a donc été décidé de refaire l'entier de la place pour répondre aux normes de sécurité en vigueur.

CG : Comment la MUN explique-t-elle que les différents signalements effectués par plusieurs membres du CC n'ont pas été pris en compte et que la situation n'ait pas été mieux anticipée ?

La municipalité de l'époque a sans doute sous-estimé la gravité de l'état de dégradation des engins. Des réparations ont bien été effectuées au coup par coup, mais elles se sont avérées à terme insuffisantes.

CG : **Quelles mesures ou procédures ont été ou vont être mises en place afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise dans le futur ?**

Un rapport annuel de l'état de santé de toutes les places de jeux et leurs équipements sera désormais fourni à la municipalité par notre service de voirie, parcs et promenades. En cas de doute sur l'état de l'un ou l'autre engin, un spécialiste sera consulté.

Commentaire de la CG :

La CG prend acte de la prise de conscience, par la MUN, d'un certain mécontentement exprimé récemment par le CC. Elle se réjouit qu'un outil de pilotage ait été mis en place pour éviter dans le futur la répétition de situations similaires.

CG : **Lors du CC du 22 juin 2021, Mélanie Treur posait la question de l'utilité du maintien de l'arrêt provisoire des TL aux Rippes. La MUN est-elle intervenue auprès des TL et quel en est le résultat ?**

Malgré plusieurs relances, nous n'avons pas encore pu obtenir d'informations précises à ce sujet de la part des TL.

Commentaire de la CG :

La CG prend note de la réponse de la MUN et l'invite à renseigner le CC dès que possible à ce sujet.

CG : **Lors du CC du 22 juin 2021, Lauris Loat a soulevé la problématique du manque de places pour l'accueil des enfants en âge préscolaire. La MUN a-t-elle entamé des réflexions à ce sujet ? Dans l'affirmative, lesquelles ?**

Oui, des réflexions sont en cours, également au sein du réseau AJENOL puisque les structures sont ouvertes à tout le réseau. Certaines communes du réseau ne proposent actuellement pas de places de garderie.

Si une construction devait se faire à Cheseaux, il faudrait construire un nouveau bâtiment sur une parcelle communale, ce qui demandera d'abord une procédure de changement d'affectation du terrain.

CG : **Lors du CC du 5 octobre 2021, Joël Humbert remerciait la MUN d'avoir réalisé le projet concernant la mise à disposition des documents du conseil communal sous forme électronique. Quelles sont les expériences à ce sujet ? La sécurité avec une identification unique pour tous les conseillers est-elle suffisante ? La MUN prévoit-elle de modifier cette façon de faire ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?**

A ce jour, excepté l'intervention de M. Humbert, nous n'avons pas eu de retour d'autres conseillères ou conseillers. Bien qu'elle soit probablement amenée à évoluer, la sécurité de la méthode d'accès à ces documents est jugée suffisante.

D'une part, ce n'est qu'un accès à des documents téléchargeables sur notre site internet (comme beaucoup d'autres) qui n'amène à aucune interaction avec les données communales stockées sur les serveurs et d'autre part, ces documents, une fois validés par la Municipalité n'ont plus de caractère confidentiel.

CG : **Lors du CC du 5 octobre 2021, la MUN a informé le CC que les haies des giratoires avaient été rasées, à la suite de la demande de la DGMR. La MUN peut-elle indiquer quelles sont les intentions de la DGMR ? Les giratoires vont-ils rester en l'état ?**

La DGMR s'occupera de l'entretien de ces giratoires en l'état, ce jusqu'à ce que le projet de modification du contournement soit terminé.

Ensuite, nous envisagerons de les embellir dans le respect des règles de sécurité en vigueur à ce moment-là.

5. PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2026

La Municipalité a adopté le programme de législature 2021-2026 en décembre 2021. La CG a passé en revue les différents points du programme de législature. Elle en a pris acte et n'a à ce stade pas de remarques ou questions particulières à cet égard.

Elle se réserve la possibilité d'y revenir ultérieurement.

6. AUTRES SUJETS

CG : **Combien d'associations ont-elles sollicité le fonds annuel de CHF 2'000.- ? A quelle association/à quel projet et selon quels critères a-t-il été attribué ?**

Deux associations ont présenté une demande. Nous avons attribué la subvention de CHF 2'000.- au Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, qui a présenté un projet concret d'acquisition de matériel roulant.

Nous privilégions toujours les demandes qui ont une utilité précise et concrète, plutôt que celles visant à participer au budget de fonctionnement global d'une association, tel que celle présentée en 2021 par « The Hunger Project ».

CG : **Compte tenu de l'éventail manifestement limité d'organisations qui sollicitent le fonds annuel et de son attribution systématique à la même association, la MUN ne devrait-elle pas envisager de travailler, comme le font d'autres communes, en partenariat avec la FEDEVACO ?**

Le soutien de la municipalité à Cheseaux-Gourcy permet à l'association d'être active depuis 30 ans et il serait dommage de lui « couper les vivres ». L'octroi de ce fonds complémentaire rend possible la réalisation de projets spécifiques concrets.

Toutefois, la Municipalité réfléchit à une augmentation et à une répartition différente du fonds en vue du budget 2023, incluant peut-être un partenariat avec la FEDEVACO.

A noter qu'en décembre 2021, sur proposition de la Ville de Lausanne, fournisseur de notre eau potable, la municipalité a adhéré au programme Eau Solidaire qui peut compter sur le soutien de plus d'une quarantaine de communes (pour chaque m³ d'eau vendu, 1ct est attribué au projet). Les contributions financières 2021 rendent possible la réalisation de projets concrets à Nouakchott (Mauritanie).

Commentaire de la CG :

Comme elle l'a déjà fait dans plusieurs rapports précédents, la CG invite la MUN à poursuivre ses démarches visant à faire connaître l'existence du fonds annuel communal à disposition. L'an dernier, l'association Cheseaux-Gourcy avait transmis à la MUN un rapport de ses activités qui avait été joint au rapport de la CG. La CG émet le vœux que ces rapports d'activités soient régulièrement publiés (par exemple en annexe au rapport de gestion de la commune), de manière à permettre au CC de se rendre compte de l'utilisation effective de ce fonds.

CG : **La MUN peut-elle indiquer si l'un des défibrillateurs installés sur le territoire communal a été utilisé durant l'année écoulée ?**

Non, ils n'ont pas été utilisés

CG : **La MUN envisage-t-elle le déploiement d'autres défibrillateurs sur le territoire de la commune ? Si oui, où ? Sinon, pour quelle raison ?**

Ce n'est pas prévu actuellement, car les défibrillateurs installés l'ont été dans les endroits stratégiques de la commune

CG : **Pour information, la MUN peut-elle indiquer le coût estimatif de l'installation d'un défibrillateur et de son entretien annuel ?**

Au moment de l'achat (avril 2019), les 3 défibrillateurs nous ont coûté en tout CHF 14'270.- plus CHF 1'468.- pour l'installation.

Le contrat d'entretien annuel revient à CHF 1'109.- en tout.

CG : **Comment la MUN informe-t-elle la population de l'existence et de l'emplacement de ces appareils ?**

Les défibrillateurs sont répertoriés sur le site : <https://vaud.momentum.dos-group.com/dae/index>

Les répondants First Responder ont tous l'application et les défibrillateurs y sont répertoriés.

CG : **Quelles mesures la MUN envisage-t-elle pour encourager la population à se former à l'utilisation de ces appareils ?**

La municipalité a fait une action dans ce sens en février 2019 et des cours ont été organisés en novembre 2019. Malheureusement les habitants ne se sont pas inscrits et la formation a été donnée à des employés communaux, en particulier les membres du service de la voirie, ainsi qu'à des conseillers municipaux et communaux.

Aucune mesure n'est prévue pour réitérer l'encouragement à la population mais la municipalité envisage de renouveler le cours pour les participants faisant partie de First Responder.



7. SUITE DONNÉE AUX VŒUX DE LA CG SUR LE RAPPORT 2020

Article 75, chiffre 3)

Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;

CG : **Dans son rapport 2020, la CG invitait la MUN à rester vigilante et à poursuivre ses efforts pour que la gendarmerie maintienne, voire augmente ses contrôles, gage du respect de la vitesse et donc de la sécurité au centre du village. En 2021, La MUN a-t-elle entrepris de nouvelles démarches en ce sens ? Si oui, combien de contrôles ont-ils été effectués ? Sinon, quelles sont les intentions de la MUN à ce sujet ?**

La municipalité n'a pas entrepris de démarches pour faire établir un contrôle de vitesse au centre du village en 2021.

Au vu de la situation sanitaire et du télétravail aucun comptage n'a été effectué en 2021 mais cela sera fait en 2022 et si nécessaire un contrôle de gendarmerie sera demandé.

Remarque de la CG :

La CG prend acte de la réponse de la MUN. Elle regrette vivement cette situation, synonyme d'absence de tout comptage du nombre de véhicules et de tout contrôle de vitesse dans la zone village de notre commune depuis plus de deux ans maintenant (cf. notamment rapport CG 2020,

pp. 8 et 9). Elle considère qu'au vu des mesures limites relevées par les radars pédagogiques en 2020, une attention particulière devrait être portée au respect de la vitesse fixée au centre du village et dans ses abords immédiats, où la vitesse a été ou sera prochainement abaissée. La CG insiste une nouvelle fois pour que la MUN requière de tels contrôles, afin de respecter le vœu émis en 2018 par une large partie du CC, qui avait préféré cette solution à la pose d'un radar permanent (cf. notamment PV CC du 1^{er} mai 2018, p. 4, intervention de Naïcha Kähr). A défaut de tels contrôles, elle estime que peu à peu, les vitesses imposées au centre et dans ses abords immédiats ne seront plus respectés, comme elle peut malheureusement le constater parfois, de manière ponctuelle.

CG : Dans son rapport 2020 (p. 30), la CG insistait pour que la MUN adapte sans tarder son règlement relatif aux jetons de présence pour le faire correspondre à la pratique ou pour modifier sa pratique pour la faire correspondre au règlement. Qu'en est-il ?

La révision du règlement de la Municipalité est en cours de préparation et sera proposée au conseil communal dans les meilleurs délais.

CG : Depuis plusieurs années, la CG requiert de la MUN qu'elle complète son rapport par un glossaire des acronymes ainsi que l'organigramme communal (cf. notamment rapport 2019, remarque p. 28 et rapport 2020, remarque p. 36).

La CG prend acte de la réponse communiquée par la MUN dans un courriel du 3 mai 2022 : « Nous avons volontairement fait le choix de ne pas inclure le glossaire des abréviations dont vous aviez exprimé le souhait, mais de privilégier la description de chaque abréviation lors de sa première utilisation dans le texte. En effet, constatant que 80% des conseillers souhaitent désormais recevoir les documents sous forme de fichier, il nous semble que le recours à un glossaire situé en début ou en fin de rapport induirait un « scrolling » qui s'avèrerait fastidieux et peu convivial ».

En revanche, la CG insiste une nouvelle fois pour qu'un organigramme de la commune soit systématiquement joint au rapport de gestion de la commune, de manière à permettre de mieux comprendre l'organisation de la commune et l'attribution des différentes tâches qui lui sont confiées.

8. DOMAINES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA COMMUNE ET SERVICES COMMUNAUX

Article 75, chiffre 4)

Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;

8.1 ETAT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE ET LISTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2021

La MUN a transmis à la CG une liste des travaux effectués en 2021 sur les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires et les structures d'accueil (UAPE/CVE) ainsi que les installations sportives. La CG constate qu'il y a un suivi de l'entretien et des réparations des bâtiments et du domaine public en général.

8.2 VISITE DU NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE DLV6 EN CONSTRUCTION ET VÉRIFICATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EFFECTUÉS DANS LES BÂTIMENTS DLV1 ET DLV4

Cette année, la Commission de gestion a émis le souhait de visiter le chantier du nouveau bâtiment scolaire Derrière-la-Ville6 (DLV6) en construction¹, rebaptisé Collège Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux (LDC), en hommage au célèbre physicien et astronome du même nom (1718-1751), qui fit installer un observatoire astronomique dans le domaine de son Château à Cheseaux.

Pour rappel, le crédit de construction relatif à ce nouveau bâtiment, d'un montant de Fr. 14'245'000.00, a fait l'objet du préavis n°49/2020, discuté et accepté lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2020².

La visite s'est déroulée le mercredi 2 mars 2022 à 17h00, sous la conduite de Jérémy Dubois, chef de projet et de Nicolas Mougeot, conducteur de travaux, tous deux employés d'EDIFEA SA, entreprise en charge de la direction générale des travaux. Outre l'ensemble des membres de la Commission de gestion, était également présente une délégation de la Municipalité, composée d'Etienne Fleury, syndic, ainsi que de Jacqueline Dieperink, municipale en charge des écoles.

Le chantier a débuté en février 2021 et des clôtures ont rapidement été posées autour de celui-ci, soit dès le 15 février 2021. La livraison de l'ouvrage est prévue pour le 30 juin 2022.

Globalement, trente-cinq entreprises ont collaboré à la réalisation de l'ouvrage. EDIFEA SA est une entreprise totale et livre du « *clé en mains* ». Alors que l'entreprise générale s'engage envers le maître de l'ouvrage à exécuter entièrement un projet de construction dont l'étude a déjà été effectuée, l'entrepreneur assume, en plus de l'exécution, également l'étude du projet de construction. Il est donc responsable de toutes les étapes d'un projet. Les prestations de conception et d'exécution de l'ouvrage font l'objet d'un seul et même contrat³.

Selon les indications fournies par Nicolas Mougeot et Jérémy Dubois, les sous-traitants choisis par EDIFEA SA sont fiables et leurs employés pour la plupart connus de l'entreprise totale. Plusieurs contrôles, menés par plusieurs organismes officiels, comme le Contrôle des chantiers de la construction ou la CNA par exemple, ont eu lieu depuis février 2021. Ils ont notamment porté sur la sécurité du chantier, sur le travail au noir ou encore sur le respect des normes COVID.

Avant le début des travaux à proprement parler, EDIFEA SA a d'abord dû prendre des mesures de protection particulières, compte tenu du passage régulier du LEB à proximité du chantier. De grands mâts, qui s'enfoncent à près de 20m dans le sol et s'élèvent à 12m au-dessus du terrain, ont ainsi été posés sur le chantier, en bordure de la ligne du LEB. Ce sont ces travaux dont on a beaucoup parlé dans le village en raison du bruit, car ils ont été réalisés de nuit, pour permettre au LEB de poursuivre une exploitation normale de sa ligne durant la journée, avec pour conséquence d'avoir dérangé passablement d'habitants de Cheseaux.

Indépendamment de la protection en limite de chantier dont il est question ci-dessus, il a également fallu s'assurer, toujours en relation avec la proximité des voies du LEB, que le bâtiment projeté réponde à des normes de sécurité accrues. La structure du bâtiment a ainsi été renforcée de manière à pouvoir résister, sur la base d'une expertise présentée à la société exploitante du LEB et validée par celle-ci, à un choc avec une rame de train qui déraile et heurte un pilier du collège à une vitesse de 50 km/h !



¹ Pour un résumé vidéo des travaux réalisés : <https://youtu.be/CEvdk50CWoo>. Il s'agit d'une vidéo promotionnelle réalisée par EDIFEA SA

² cf. Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 6 octobre 2020, disponible sur <https://www.cheseaux.ch/data/documents/Seances/2020/pv06102020.pdf>

³ Peter Gauch, Le contrat d'entreprise, Zurich, 1999, n° 22ss, p. 73ss



Le bâtiment fonctionne sur le principe de champ de sonde géothermique⁴, composée de 12 forages de 300 mètres chacun, disposés sur tout le tour du bâtiment.

Le jour de la visite, l'avancement des travaux était conforme à ce qui était prévu à la base et il n'y avait aucun retard à déplorer. Il y a certes eu quelques problèmes à gérer avec des matériaux commandés qui ne se faisaient plus, mais les problèmes ont pu être résolus. Demeure encore la crainte liée à d'éventuels retards en rapport avec la situation géopolitique en Ukraine, une grande partie du bois commandé pour les travaux provenant des forêts de cette région d'Europe.

S'agissant des extérieurs de l'ouvrage, le revêtement final était en train d'être posé sur les façades. Il s'agit de briquettes provenant d'Italie sur lesquelles est appliqué un traitement hydrofuge.

La grosse partie des travaux restant concerne les finitions intérieures. Ainsi, 95% des murs étaient gypsés début mars. Restaient notamment à installer les faux plafonds ainsi que les revêtements de sol. Les locaux sanitaires et les vestiaires seront carrelés. Le reste des « communs » (couloirs, cage d'escalier, ...) sera recouvert de pierre naturelle, type « *terrazzo* ». Pour les salles de classe, il s'agira de parquet.

Au niveau technique, tous les réseaux de distribution étaient terminés le jour de la visite : toutes les introductions d'eau et d'électricité sont prêtes. Il en est de même du chauffage et du local technique, qui sont opérationnels.

L'ouvrage est isolé contre les infiltrations d'eau, sur le principe de la « *cuve jaune* ». Il s'agit en quelque sorte d'une membrane qui enrobe le bâtiment et qui garantit l'étanchéité de celui-ci. On peut comparer cela à un « *liner* » de piscine, mais qui se trouve à l'extérieur du bâtiment, contrairement à la piscine, dans laquelle il se trouve à l'intérieur.

Le bâtiment accueillera 8 classes de 5^{ème} à 8^{ème} Harmos, soit quelque 180 élèves. Il s'élève sur quatre niveaux.

Contrairement à d'autres réalisations immobilières, pour lesquelles c'est la surface au plancher qui est déterminante, c'est ici un « *indice de masse* » qui doit être respecté, soit un rapport entre le volume de la construction projetée par rapport à la dimension de la parcelle. Ce mode de calcul s'utilise pour les zones d'utilité publique notamment. Selon les indications fournies par le syndic, le ratio utilisé dans le cas d'espèce, soit 40m³ par m², est le maximum autorisé par le règlement communal.



Sous-sols

Dans une partie excavée se trouve la salle de gym, les vestiaires des maîtres et des élèves, ainsi que les locaux techniques. L'architecte a fait le choix de faire un rez-de-chaussée (soit le niveau correspondant à l'entrée du collège) avec une hauteur importante d'un peu plus de 4 mètres. Ce choix a permis de diminuer la profondeur de creusement à 3.5 mètres pour l'étage inférieur.

⁴ Le principe de fonctionnement est le même que celui d'une sonde géothermique verticale : voir www.geothermie-schweiz.ch

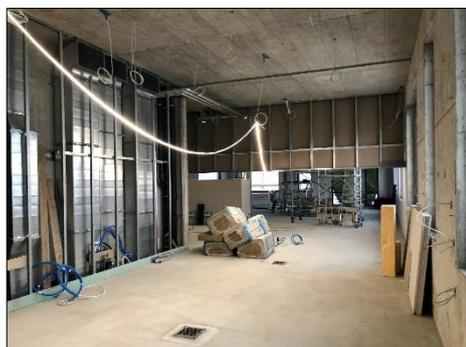
La salle de gym répond aux normes VD2 selon les directives et recommandations pour l'aménagement de l'installation sportive éditées par le Département de l'économie vaudois⁵. Elle correspond à une dimension de 15x26 mètres, avec une hauteur en l'espèce de 7m (cf. ch. 2.2.1 des directives), permettant la pratique de la gymnastique scolaire, des compétitions organisées par les associations régionales (autres que les championnats interrégionaux), le volleyball et le badminton (sans respecter la hauteur officielle de 9m).



La salle est équipée de nombreux luminaires disposés au plafond de manière non ordonnée, avec un bel et puissant éclairage LED. Les anneaux sont déjà installés au plafond. S'agissant des finitions, les murs de la salle de gym seront blancs, avec des éléments de couleur chêne. Quant au sol, il sera bleu.

Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée correspond au niveau de l'accès principal du collège. De grandes baies vitrées permettent un accès visuel à l'ensemble de la salle de gym qui se trouve à l'étage inférieur.



Au sud-est du bâtiment, niveau de l'entrée principale de celui-ci, est prévu un grand réfectoire, d'une capacité d'environ 150 élèves. Les plafonds sont revêtus de dalles anti-bruit dont la Commission de gestion a pu tester l'efficacité. Le réfectoire est séparé de la cuisine professionnelle par une paroi anti feu qui descend assez bas en raison des normes anti-incendie particulièrement strictes en la matière, le but étant d'empêcher une propagation trop rapide des fumées de la cuisine dans le réfectoire, en cas d'incendie.

Au sud-ouest de ce niveau se trouve encore une belle et spacieuse salle des maîtres.

Entre deux se trouvent des toilettes séparées pour les filles et les garçons. Ce bloc sanitaire se retrouve au même endroit à chaque étage.

Une « salle de dégagement », soit une salle utilisée par les professeurs pour permettre d'approfondir un sujet pour des besoins particuliers en français ou en maths (à prendre en petits groupes en dehors de leur classe) est également prévue à chaque étage.



Premier étage



Au sud-est de cet étage est prévu un espace bibliothèque. Au même étage se trouvent plusieurs salles de classe.

Au même étage se trouvent plusieurs salles de classe. Leurs dimensions, qui correspondent à une surface comprise entre 70 et 75 m², sont conformes aux normes actuellement en vigueur en la matière. Des puits de lumières au plafond, de même que des hublots sur les façades des classes, sont prévus pour laisser entrer la lumière naturelle du jour. Les hublots seront vitrés, avec un cadre en bois. Les triples vitrages prévus dans le bâtiment devraient quant à eux permettre d'éviter les nuisances en rapport avec le passage des trains.

⁵Cf. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privée/sports_loisirs/fichiers_pdf/equipement/Directives_et_recommandations_pour_l_am%C3%A9nagement_d_installations_sportives_f%C3%A9vrier_2012.pdf

Au fond du couloir d'accès aux salles de classe se trouve une sortie de secours avec un escalier, en cas de besoin.

Lors de notre visite, des sondes testaient l'humidité des sols afin de déterminer s'il était déjà possible de poser les parquets.

Deuxième étage

Au sud du bâtiment sont prévus une salle de musique, deux salles ACT (couture) et un local pour le concierge⁶.

Une grande partie de la terrasse et du toit du bâtiment est recouverte de panneaux photovoltaïques. Selon les renseignements obtenus, l'énergie fournie sera suffisante pour alimenter DLV2, DLV3 et DLV6, en assurant une quasi-autonomie durant la journée. Il aurait été techniquement possible de rajouter encore des surfaces photovoltaïques, mais cela n'aurait pas eu vraiment de sens, dès lors qu'il aurait de toute manière été compliqué d'alimenter d'autres bâtiments scolaires, sauf à devoir engager des coûts excessifs. Les panneaux seront disposés dans une position est/ouest, ce qui permet la distribution de courant la plus régulière et rationnelle possible.



Visite de DLV1 et DLV4 pour vérification des travaux de rénovation effectués

Une expertise de l'état des bâtiments scolaires de Derrière-la-Ville (DLV) a été réalisée en 2016. Il en est ressorti que l'état général de ceux-ci était encore bon, leur entretien ayant été régulier et de bonne qualité. Cependant, certaines normes de sécurité-incendie ayant évolué et des améliorations d'isolation étant encore possible, des travaux ont été suggérés⁷.

Un préavis n°20/2018 portant sur une demande de crédit de Fr. 908.000.- pour la réalisation de travaux de rénovation des bâtiments DLV1 et DLV4, a été soumis au Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} mai 2018 et adopté par une large majorité.

La Commission de gestion a souhaité vérifier les travaux de rénovation effectués. La visite a eu lieu le 2 mars 2022, dans le prolongement de celle de DLV6. Elle s'est pour l'essentiel concentrée sur le bâtiment DLV1, qui date de 1968.

Le préavis prévoyait le changement de tous les vitrages, y compris les pavés de verre, non seulement pour des questions de performance thermique, mais aussi parce qu'ils présentaient des signes d'usure évidents (infiltration d'eau, usure des ferrements). En outre, les pavés de verre dans le couvert extérieur et dans la cage d'escalier n'étaient plus conformes aux normes de sécurité actuelles. La Commission de gestion a pu constater que le vitrage d'origine avait bien été changé et remplacé par du triple vitrage.

La porte d'entrée du bâtiment, de même que les portes de classes d'ailleurs, ont toutes été changées et remplacées par des portes composées de matériaux résistant au feu (IE30). Elles disposent désormais d'un système d'ouverture par badge, ce qui permet notamment de prévoir un système de fermeture automatique des portes avec programmation de la porte d'entrée du bâtiment.

La cage des escaliers a également subi des travaux, notamment pour recouvrir les boiseries existantes, de manière à la rendre conforme aux nouvelles normes anti-incendie.

L'éclairage a été modifié et remplacé par des LED et des capteurs de mouvements, ceci dans un souci d'économie d'énergie.

⁶ Au moment de notre visite, le concierge qui sera chargé de l'entretien de ce nouveau bâtiment n'était pas encore engagé.

⁷ Cf. Préavis n°20/2018 du 19 mars 2018

Nous avons également visité une classe de 8P. Comme dans les autres classes, les stores ont été changés et peuvent désormais être descendus ou montés électriquement de manière individuelle ou en groupe.

S'agissant enfin de la pose d'une isolation sur dalles dans les combles, nous n'avons pas pu la visiter, la municipale en charge des bâtiments scolaires n'étant pas en possession de la clé pour ce faire. Le but de ces travaux était de diminuer les pertes thermiques par les combles. Selon Mme Jacqueline Dieperink, ces travaux ont été réalisés par la projection, de l'extérieur vers l'intérieur, d'une couche d'isolation assez écologique, composée de ouate de cellulose.

La Commission de gestion s'est enfin rendue dans l'ancienne salle de gym, nommée DLV4. Elle a pu constater que les vitrages avaient été changés.

9. RAPPORT SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Article 75, chiffre 5)

Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;

Lors de sa séance du 12 avril 2022, la CG a pris connaissance du rapport 2021 concernant la vidéosurveillance établi par Antoine Simond, ASP dans notre commune.

Il ressort de ce rapport que les images de vidéosurveillance enregistrées ont été consultées à 18 reprises (21 reprises en 2020, 30 reprises en 2019 ; 29 reprises en 2018 ; 31 reprises en 2017) qui se répartissent comme suit :

- 6 à la déchetterie (5 pour éliminations non conformes dans les bennes et 1 en raison d'une appropriation illégitime d'un cycle laissé dans la zone de troc, mais qui n'était pas à donner) ;
- 3 dans la zone du Marais du Billet et Maison de Commune (problème d'élimination dans l'éco point et poubelle dans la cour d'école, ainsi que dommage sur du mobilier urbain) ;
- 4 dans la zone DLV (dommage sur la grue de chantier DLV6, introduction dans une classe à DLV1, *littering*, et circulation interdite avec des scooters dans la zone) ;
- 3 à la zone Plantaz (suite *littering*, débris de verre et dommages aux WC de la gare) ;
- 2 à la Gare (dommages sur une vitre de la salle d'attente et pour identifier les auteurs potentiels des dommages sur la grue du chantier DLV6).

Dans une dizaine de cas, la consultation a permis d'identifier les auteurs recherchés.

La société Olsy SA est intervenue à 6 reprises pour dépannages, soit en avril pour changer le câble réseau à DLV, en juin pour un problème de bruit généré par le serveur situé dans l'économat de la Maison de Commune, en juillet à la suite d'une panne de caméra à Sorécot, en juillet toujours en raison d'une antenne Wifi défectueuse sur l'église, en août en raison d'un problème d'humidité sur une des caméras de la Plantaz et de connecteur sur une autre caméra, en août toujours sur le serveur, en raison d'une coupure de courant générale.

10. CAHIERS DES CHARGES

Article 75, chiffre 6)

Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;

La CG a pris connaissance de l'organigramme et de l'effectif du personnel communal. Celui-ci s'élève pour 2021 à 26 collaborateurs, correspondant à 24.15 ETP.

La CG n'a pas de remarque particulière à formuler à ce sujet.

En ce qui concerne le tableau des traitements et des cahiers de charges, le prochain examen sera effectué en 2023, pour l'élaboration du rapport de l'année 2022.

11. ENTRETIENS D'ÉVALUATION

Article 75, chiffre 7)

Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de l'année 2020, la CG a pris connaissance des entretiens d'évaluation du personnel communal effectués dans le courant de l'automne 2019. Conformément au règlement du personnel, ces entretiens doivent être faits tous les deux ans. Le prochain examen sera effectué en 2023 pour l'élaboration du rapport de l'année 2022.

12. COMMUNICATION DANS LA COMMUNE

La CG s'est réunie le 22 mars 2022 dans la salle de conférence de la Maison de Commune. A cette occasion, elle s'est entretenue avec l'entier des membres de la municipalité : Mmes Jacqueline Dieperink, Martine Lob, Liliane Annen et Giusy Sicuro, Municipales, ainsi que M. Etienne Fleury, Syndic, au sujet de la communication de la commune. Le texte qui suit est un résumé de la discussion avec les membres de la CG.

Stratégies de communication de la commune

La MUN continue de fonctionner comme à son habitude au niveau de la stratégie globale de la communication. Il y a d'abord une discussion en municipalité, pendant laquelle les Municipales et le Syndic se décident sur le fond (qu'est-ce qui doit être communiqué) et la forme (quand, comment). La MUN traite ces questions de communication au cas par cas, car la taille de la commune de Cheseaux permet de rester à une échelle de bon sens en fonction des cas qui se présentent.

La MUN utilise le moyen de communication le plus adéquat (différents canaux), en fonction du public-cible à atteindre. Les niveaux utilisés peuvent être un courrier aux agriculteurs par exemple si la communication est particulièrement ciblée, ou le site internet ou encore un article dans le Crieur quand l'information est plus générale. Le moyen le plus efficace pour atteindre le maximum d'habitant reste le « tout-ménage ».

Concernant les relations avec les médias, la MUN répond très volontiers quand on la sollicite pour un article, mais n'a pas la philosophie d'appeler les médias pour « faire de la pub ». Elle préfère faire preuve de prudence et de discrétion, de peur que l'information lui échappe parfois ou soit mal interprétée. La MUN ne fait pas de communiqués de presse, elle préfère s'adresser directement aux citoyens. La MUN est satisfaite de cette position avec les médias actuellement. Ceux-ci ont souvent tendance à parler de ce qui ne va pas, donc il n'y a pas grand-chose à dire sur Cheseaux !

Dans les situations « d'urgence », c'est le canton ou la protection civile qui s'occupe d'avertir la population ou de lui communiquer des informations. La MUN communique sur certains faits (coupure de courant, évènement spécial...) par le site internet ou avec un tout-ménage si besoin (moyen le plus rapide).

La MUN a fait de la révision de la communication un objectif de sa législature, mais pour l'instant, en ce début de législature, le temps de travail est plutôt occupé par d'autres urgences.

Journal « Le Crieur »

Le Crieur est un journal publié mensuellement, qui est financé par la commune et qui lui appartient. Il apparaît dans les comptes (traitement du personnel). La commune encaisse les redevances de la



publicité. Le rédacteur, Pascal Blanc, a une marge de manœuvre rédactionnelle qui lui est propre. Le journal est à disposition de la MUN, des sociétés locales et des habitants. Ce journal est apprécié et lu, ce qui est important. Il reflète bien la vie de Cheseaux.

La MUN est dans une relation de partenariat avec M. Blanc. Ce dernier est mandaté pour collecter des informations et pour les mettre en page. Parfois, il ajoute du contenu en rédigeant un article historique qui permet de

faire vivre le journal. Une relation de confiance s'est installée. M. Blanc est déjà à la retraite, mais il reçoit un salaire de la commune pour son travail.

Le coût annuel de la production et de la distribution du Crieur pour la commune se chiffre à un montant compris entre 30'000 et 35'000 francs par année. Cela reste un journal avec un petit budget. La MUN a reçu peu de réactions quant au passage à la couleur. Le prix de l'impression ayant beaucoup diminué ces dernières années, ce passage à la couleur a pu se faire pratiquement sans changement de prix. Des réflexions reviennent parfois sur l'augmentation de la fréquence de publication, mais des questions, telles que le temps et l'énergie à y consacrer, sans parler du contenu qui pourrait être ajouté, se posent.

Courrier postal

La commune utilise le courrier aux habitants dans plusieurs contextes différents. Pour toucher la totalité de la population, le « tout-ménage » reste la solution la plus adaptée. Pour réaliser un « tout-ménage », la MUN définit dans un premier temps le contenu (information zone 20 par exemple), qu'il faut ensuite mettre en page et poster en express (ce qui prend 2-3 jours) ou normal (jusqu'à une semaine). La dernière fois que ce moyen a été utilisé, c'est lors des dernières élections (mention d'une erreur sur les bulletins). La MUN peut aussi utiliser le courrier nominatif personnalisé : ceci demande de sortir toutes les listes d'adresses et de mettre les communications sous pli, ce qui prend plus de temps. La MUN envoie aussi parfois des courriers ciblés aux habitants d'un quartier (pour annoncer des travaux par exemple) ou à une certaine catégorie de la population (agriculteurs, propriétaires de chiens, etc.).

Le courrier « municipal » est le plus officiel de la commune, il est toujours signé du greffe et du Syndic. Les décisions qui y figurent engagent la commune. Il y a également des courriers qui émanent directement des services (urbanisme, population, amendes, etc.), ces derniers ont une certaine autonomie, ils peuvent les envoyer sans informer forcément le greffe ou la MUN (tout ce qui touche au fonctionnement courant). La MUN et les services ont plusieurs modèles de lettres, mais actuellement il n'y a pas de charte graphique commune.

Pilier public

Il existe plusieurs zones d'affichage à Cheseaux : ce qu'on appelle le « pilier public » (devant le bâtiment communal et au milieu du village à côté de la cabine à livres), des endroits d'affichage public et des endroits d'affichage libre (vers la fontaine, au centre, par exemple).

Au pilier public ne sont mises que les informations officielles (vitrines sous clé) : résultats des votations, mises à l'enquête, avis officiels, etc. Ces informations se retrouvent également sur le site internet de la commune. L'affichage public est à disposition des sociétés locales. C'est M. Antoine Simond, le responsable de la sécurité publique, qui gère ces affichages. Il s'occupe aussi des



endroits d'affichage libre, qui sont en général plutôt respectés. Pendant les périodes de votations, des affichages spécifiques sont autorisés sous certaines règles. Pour les grandes affiches, la commune est en contrat avec la SGA. Actuellement, il n'y a plus de « commission » qui autorise ou non les affiches, mais la commune ou chaque personne peut dénoncer un contenu si elle le trouve choquant.

Site internet

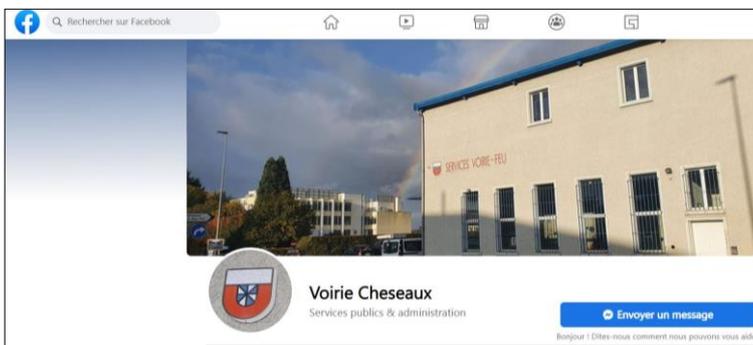
Le site internet est géré principalement par le greffe, qui s'occupe du fonctionnement général : mises à jour, contrôle des informations, publications, etc. Le greffe peut uniquement toucher le contenu. Pour toucher à la conception du site (menus, couleurs, etc.), il faut faire appel au prestataire, soit la société Boomerang Marketing SA.

La fréquentation du site est d'environ 4000 pages par mois. Les pages les plus consultées sont : refuge, déchets, administration, garderie, cartes CFF, et contrôle des habitants. Environ 57% des visiteurs consultent le site via un mobile et 43% via un ordinateur.

La publication d'une information sur le site peut être très rapide. La MUN propose le texte en format Word au greffe, qui s'occupe de la mise en ligne. Actuellement, il n'y a pas de « flux RSS » qui permettrait d'être avisé lors de la publication de nouvelles informations. Ce n'est pas prévu à court terme, mais comme le monde se digitalise de plus en plus, il n'est pas exclu que cette solution soit mise en place. Il y a finalement peu d'informations qu'on pourrait qualifier d'urgentes et qui mériteraient des notifications. La mise en place d'une Newsletter ou E-mail sous forme d'abonnement n'est pas non plus envisagée en ce moment. Il faudrait définir d'abord un contenu et pouvoir l'alimenter par la suite, ce qui demande beaucoup de travail.

Pour l'instant, on peut envoyer un mail depuis le site avec l'adresse du greffe, voire d'autres services, mais il n'existe pas de formulaire de contact directement sur le site. L'idée est que la « porte d'entrée » pour la population est le greffe, la MUN ne voit pas l'utilité d'un formulaire pour le moment mais va l'étudier.

Réseaux sociaux



Actuellement la commune possède un compte Facebook « voirie », qui est géré par le Chef d'équipe de la Voirie, M. Eric Bourqui. Ce compte permet de communiquer certaines informations (place de jeu, ramassage des sapins, etc.). La MUN fait entièrement confiance à M. Bourqui en ce qui concerne les publications par ce canal.

Il n'y a pas de page officielle de la commune. La MUN se rend bien compte qu'un des moyens les plus courts pour toucher une grande partie de la population est d'utiliser la page « Cheseaux aujourd'hui » ou « T'es de Cheseaux si... ». Ces pages permettent aussi de sonder les préoccupations de gens. Actuellement, des membres de la MUN publient et partagent en leur nom des informations concernant la commune sur Facebook. Il n'y a pas de règles par rapport à ces publications car elles sont souvent disponibles ailleurs, limitées au strict minimum et toujours liées à un contenu informatif. Si un membre de la MUN décide de répondre à un commentaire, il le fera de façon courte et factuelle sans entrer dans des débats. Mais la plupart du temps, il n'est pas donné suite.

Vœux, propositions de la CG

La CG remercie chaleureusement la Municipalité dans son ensemble pour le temps qu'elle a consacré à cette discussion. Elle émet les commentaires suivants :

- La mise en place d'une charte graphique pour tous les courriers émanant de la commune (même caractères, police, présentation, logo etc.) permettrait de rendre plus officiels et clairs les courriers reçus.
- Un formulaire de contact sur le site internet permettrait aux usagers d'envoyer directement leurs questions, sans se soucier de l'identité du destinataire.
- La page Facebook « Voirie Cheseaux » pourrait facilement être transformée en page officielle de la commune, ce qui permettrait de clarifier le caractère officiel des publications de certains membres de la Municipalité et d'éviter les confusions entre les profils privés et publics.

13. QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

La CG a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de gestion 2021 de la Municipalité (préavis 07/2022). La CG tient à relever l'implication très importante des membres de la MUN au sein des différentes commissions de Lausanne région et souhaite les remercier pour leur engagement.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion 2021 de la MUN, la CG a encore requis, par courriel du 12 mai 2022 diverses précisions. La MUN y a donné suite le 19 mai suivant :

CG : **Chapitre II – 4.8 Commission Activités Sportives (p. 18) : La MUN se réfère à la « participation au déficit annuel d'exploitation du Centre sportif de Malley ». Est-elle en mesure de communiquer le montant total du déficit annuel pour 2021, ainsi que la part à la charge de la commune de Cheseaux ? Ladite part est-elle égale à celle de l'année précédente (des années précédentes) ? Dans le cas contraire, comment a-t-elle évolué ?**

Les comptes du CSM ne sont pour l'heure pas bouclés et le montant porté au BU21 a été enregistré dans les comptes 2021 par mesure de prudence. Ce dernier émane du plan financier reçu lors de l'élaboration du projet. Le montant est légèrement supérieur au bouclément 2020 de quelque CHF 4'500.

Pour information, le bouclément final des comptes 2020 du CSM ne nous est parvenu que le 18.08.2021.

CG : **Chapitre II – 4.9 Commission Promotion économique (p. 20) : La carte illustrant le chapitre en question ne contient aucun chiffre ou graphique représentatif de la répartition des prestations offertes par le guichet dont il est question au 3^{ème} paragraphe avant la fin du chapitre. Merci à la MUN de corriger/compléter ce point.**

La carte n'illustre pas le chapitre en question. C'est une carte qui situe uniquement les communes membres de Lausanne Région et qui avait été mise là uniquement pour enjoliver le rapport.

Puisque cela peut prêter à confusion, nous l'avons déplacée au point 1 du chapitre II - Lausanne Région.

CG : **Chapitre III – 2.2 Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève (p. 22) : Dans quel délai approximatif le résultat de l'examen préalable des services cantonaux sera-t-il connu ? Quel est approximativement l'horizon temporel visé pour la réalisation des requalifications des giratoires envisagés ?**

Le retour de l'examen préalable est attendu pour le mois de septembre 2022. Si tout se passe bien, le début des travaux est prévu courant 2024 pour une durée d'environ deux ans.

CG : **Chapitre III – 2.9 Requalification de la rte d'Yverdon, rte de Morrens, ch. Derrière-la-Ville (p. 25 et 26) : Quel est l'horizon temporel visé pour la requalification de la portion de la route de Genève comprise entre la fin de la zone 20 au milieu du village et son intersection avec la rue de Sorécot ?**

En fonction de l'avancement des autres projets de requalification, on pourrait imaginer une réalisation en 2025-2026

CG : **Chapitre III – 2.10 Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable : Pour quelle raison le tableau figurant en page 26 du rapport de gestion (RG) ne correspond-il pas à celui transmis à la CG par la MUN en février 2022 (cf. rapport CG 2021, ch. 3.2 ci-dessus, p. 7 et 8) ? Quel est le tableau qui fait foi ?**

C'est bien le tableau transmis en février qui fait foi. Nous avons corrigé le RG en ce sens.

CG : **Chapitre IV – 1.2.1 ASP rapport des activités en 2021 : Dans le tableau présenté en page 28 les totaux ressortant de la rubrique « Interventions » ne correspondent pas aux additions des chiffres pour 2019 et 2021. Il en est de même pour les totaux 2020 et 2021 de la rubrique « Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs ». LA MUN peut-elle vérifier et corriger cas échéant les chiffres ?**

Corrigé. Une ligne avait sauté dans la rubrique « interventions », et pour les « contrôles » effectivement les totaux étaient erronés.

CG : **Chapitre IV – 3.6 Interventions du corps : A quoi correspondent les « divers » dans le tableau présenté en page 34, inexistant en 2021 ?**

Il n'y a effectivement pas eu de « divers » en 2021. Cela peut être notamment :

- Officier de service pour levée de doutes
- Pollution - liquide non identifiée (petite quantité)
- Bruit non identifié.

CG : **Chapitre VI – 1.2.3 Situation des AMF et des placements en 2021 (p. 49) : N'y a-t-il pas une erreur dans le tableau concernant le nombre des AMF à Boussens au 31 décembre 2021, qui devrait logiquement être à zéro, en raison des deux démissions ?**

Corrigé.

CG : **Chapitre VI – 4.1 Heures de soin par CMS (p. 54) : dans ce tableau, le résultat des additions pour les trois années sont faux. S'agit-il d'une erreur de calcul ou les chiffres transmis sont-ils erronés ? Merci de vérifier et de corriger cas échéant.**

Les chiffres par CMS sont exacts, les totaux ont été corrigés.

14. CONCLUSIONS

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration.

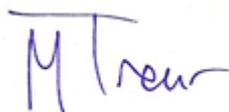
Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de gestion a exercé son contrôle.

La Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2021
- de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 3 juin 2022

La Commission de gestion :



Mélanie Treur
membre



Walter Lanz
membre



Antoine Müller
membre



Naïcha Kähr
membre



Claudio Venturelli
président et rapporteur